

Des Allemands assainissent nos auto- routes, des Italiens construisent nos NLFA. Et les Suisses ?

Une entreprise de construction allemande rénove l'auto-route A1/A7 à l'est de Winterthour. Avec l'accord de l'Office fédéral des routes (OFROU), le canton de Zurich a adjugé à nos voisins du nord le mandat de construction le plus important actuellement – 150 millions de francs – en Suisse orientale. S'agit-il de faits accomplis dont doivent s'accommoder nos constructeurs de routes? Cela en a tout l'air, puisque d'autres déboires les guettent, et non seulement en provenance du nord. C'est ainsi que le lot principal du tunnel de base du Ceneri a été adjugé pour un milliard de francs à un consortium italien. Et il est tout à fait possible que des consortiums français l'emportent dans le projet CEVA.

Dès lors, une question légitime se pose: que pensent les importants maîtres d'ouvrage publics? Ne serait-il pas plus judicieux que la Confédération et les cantons adjugent de tels travaux en priorité à des entrepreneurs suisses, en renonçant en contrepartie aux programmes conjoncturels se chiffrant par centaines de millions de francs, ceci a fortiori dans des périodes difficiles?

Le système d'adjudication publique nous rappelle, il est vrai, le problème de la quadrature du cercle. D'une part, l'État doit traiter avec parcimonie et prudence l'argent que nous lui confions. «Le Conseil fédéral et l'administration gèrent les finances de la Confédération selon les principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi ménager des fonds. Ils veillent à un emploi efficace et économe des fonds». C'est ce que dit, en substance, la Loi fédérale sur les finances à son art. 12. En tant que contribuable, je ne puis qu'acquiescer.



D'autre part, la question de l'application de la Loi sur les Marchés publics est posée à l'État, notamment lorsque l'offre la plus avantageuse est issue de l'étranger, qui plus est en période de récession. Mais des centaines de constructeurs de routes au chômage ne pénalisent-ils pas l'État suisse bien plus fortement qu'une offre de 2 ou 3% plus élevée présentée par une entreprise de construction locale? Au vu de la situation économique actuelle, ne devrions-nous pas attribuer les mandats prioritairement à nos entreprises, ceci en appliquant de manière plus large les critères d'adjudication? Une vision que partagent de nombreux milieux politiques. Carré ou cercle? Politique fiscale ou économique? Compétitivité ou protectionnisme?

Nous ne connaissons pas de situation satisfaisante tant que nos autorités n'auront pas défini une ligne claire et homogène en matière d'adjudication de travaux publics. Et les entrepreneurs, qui doivent planifier leur activité à long terme, feront les frais de ce manque fâcheux de cohérence.

Benedikt Koch
Directeur de la Fédération
Infra